

# MOTO-CLUB PAR-CHEMINS - LA RANDOCCITANE

Le moto-club « PAR-CHEMINS » organise une randonnée tout-terrain le **18 décembre 2016** à LA TOUR BLANCHE (24) . Le matin, une boucle de 80 km environ sera suivie d'un repas et d'une boucle plus courte l'après-midi.

## ENGAGEMENT

Nom prénom : .....

Adresse : .....

N° Téléphone : ..... Club : .....

Moto : .....n° : .....

N° de Permis :.....date .....

Cie d'assurance et n° de contrat :.....

Montant de l'engagement et repas du midi : 45 euros x ..... = .....

Repas accompagnateur : 15 euros x ..... = .....

**Total .....\***

\*Règlement par chèque à l'ordre du « MC PARCHEMINS »

Retour de cet engagement avant le **10 décembre 2016** à Francis DELORD, 7 rue des Garennes 24320 LA TOUR BLANCHE – Une annulation **non justifiée**, après le 10/12/2016, ne donnera pas lieu au remboursement du participant.

Seules seront enregistrées les inscriptions complètes : Ce bulletin d'engagement renseigné, le chèque, copie du permis de conduire, assurance et certificat d'immatriculation, une enveloppe pré-timbrée à votre nom et adresse pour retour de confirmation.

**Rendez-vous le 18 décembre 2016 à la salle polyvalente de la TOUR BLANCHE (24) :**

**08h00-09h00 : Contrôle des documents administratifs originaux (assurance, permis de conduire, carte grise) et la confirmation d'engagement, Contrôle technique des motos. (pneus, éclairage, pot d'échappement en bon état, plaque d'immatriculation, leviers).**

**09h00 : Départ - Les motos non conformes ne prendront pas le départ.**

### VOTRE ENGAGEMENT IMPOSE LE RESPECT DES RÈGLES SUIVANTES :

- Cette randonnée n'est pas une compétition. Ni classement, ni chronométrage,
- Rester impérativement sur le parcours fléché, **hors piste interdit**,
- Adopter un comportement **courtois** et **respectueux** vis à vis des autres randonneurs, des riverains et de leur propriété privée. Respecter les **sites naturels** et les **cultures**.
- Application rigoureuse du code de la route, notamment dans la traversée **des villages à allure lente**,
- Maintenez votre véhicule conforme, propre (plaques) et silencieux. **Port permanent** des équipements de sécurité du pilote obligatoire,
- Observer les décisions des organisateurs qui pourront modifier le parcours au cours de la journée. Le comportement inadapté d'un participant entraînera son exclusion immédiate.
- Le passage sur le parcours est autorisé **seulement** le 18 décembre 2016. **GPS interdit**,
- Chaque participant renonce à toutes les formes de poursuites à l'encontre des organisateurs, des propriétaires de terrains utilisés ainsi que des communes traversées en cas de dommage corporel ou matériel.

**Par ma signature de cet engagement, je confirme ma participation et le respect scrupuleux des règles ci-dessus.**

**« lu et accepte les conditions ci-dessus »**

**DATE**

**SIGNATURE**